

[Accueil](#) > [Présentation](#) > [Recrutements](#)

Recrutement de vacataires au Service Accueil Handicap

Le Service Accueil Handicap recrute tout au long de l'année sur diverses missions auprès des étudiants en situation handicap. Vous pouvez vous positionner sur un ou plusieurs des missions proposées en fonction de vos disponibilités de votre profil.

[Candidatez via ce formulaire en ligne](#)



Preneur de note :

L'Étudiant preneur de notes est dans la même formation et suit les mêmes cours que l'étudiant bénéficiaire de l'aide à la prise de notes. Il doit être assidu en cours et travaux dirigés. Il s'engage à rendre lisibles et accessibles ses propres notes qui doivent être complètes et cohérentes.

L'étudiant preneur de notes s'engage à donner accès à ses notes dans un délai maximum de trois (3) jours suivant le cours. En cas d'absence, il sera tenu d'en informer le plus rapidement le Service Accueil Handicap.

RÉMUNÉRATION : taux horaire du smic pour 4 h de prise de note

[Téléchargez la fiche complète de la vacation](#)

Secrétaire d'examen :

soit retranscrit par écrit, sous la dictée du candidat, du travail produit par le candidat, sans correction de la syntaxe de la grammaire, sans modification du choix lexical du candidat,
soit relit la copie rédigée par l'étudiant et corrige les fautes d'orthographe,
soit lit le sujet à haute voix et doit se limiter strictement à l'énoncé oral du sujet ou de la consigne écrite, dans le respect de sa littéralité, sans commentaire ni explications complémentaires.

Il faut être disponible pour les examens, avoir une écriture et une orthographe soignée, être fiable et ponctuel.

RÉMUNÉRATION : taux horaire du smic

[Téléchargez la fiche complète de la vacation](#)
[Téléchargez le texte à recopier à la main](#)

Tutorat :

L'étudiant tuteur est étudiant dans le même champ disciplinaire que le bénéficiaire, mais dans une année supérieure. Il intervient en support pédagogique et/ou méthodologique auprès d'un étudiant en particulier

RÉMUNÉRATION : taux horaire du smic *1.5 pour le cycle licence, et smic*2 pour les niveaux master

Accompagnement :

L'étudiant « accompagnant » se rend disponible et bienveillant auprès de l'étudiant bénéficiaire. Les tâches varient en fonction des besoins de l'étudiant et font l'objet d'un cadrage en début de mission. Il faut une grande disponibilité ou être année de césure.

RÉMUNÉRATION : taux horaire du smic en vigueur

Mise à jour le 26 septembre 2018